

SARDANE®



MODE D'ACTION

EFFICACITÉ

Associant action curative et préventive, **SARDANE®** est un **désherbant complet**.

Action foliaire post-levées : 2 substances actives (*glyphosate et MCPA*) aux modes d'action différents et complémentaires.

Action de prélevée sur le long terme (*diflufenican*) : contrôle des levées pendant environ 4 mois, selon les conditions climatiques.

SARDANE® est efficace sur la plupart des adventices présentes couramment en situations de voies de circulation et cimetières, désherbage total, désherbage industriel et voies ferrées.

SPECTRE D'EFFICACITÉ – CONTRÔLE DES LEVÉES

NOMS COMMUN	NOM SCIENTIFIQUE	NOMS COMMUN	NOM SCIENTIFIQUE
Alchémille des champs	<i>Alphanes arvensis</i>	Mélicot officinal	<i>Meiliorus officinalis</i>
Ambroisie commune	<i>Artemisia vulgaris</i>	Myosotis à feuilles changeantes	<i>Myosotis discolor</i>
Brome	<i>Bromus sp.</i>	Myosotis des champs	<i>Myosotis arvensis</i>
Cardamine hirsute	<i>Cardamine hirsuta</i>	Pâturin annuel	<i>Poa annua</i>
Carotte sauvage	<i>Daucus carota</i>	Pâturin des prés	<i>Poa pratensis</i>
Céraiste aggloméré	<i>Cerastium glomeratum</i>	Phacélie à feuilles de tanaisie	<i>Phacelia tanacetifolia</i>
Compagnon blanc	<i>Melandrium album</i>	Picride	<i>Picris sp.</i>
Coquelicot	<i>Papaver rhoeas</i>	Picride vipérine	<i>Picris echioides</i>
Crépis	<i>Crepis sp.</i>	Pissenlit	<i>Taraxacum officinale</i>
Épilobe à tiges carées	<i>Epilobium tetragonum</i>	Plantain lancéolé	<i>Plantago lanceolata</i>
Erodium à feuille de cigüe	<i>Erodium cicutarium</i>	Plantain majeur	<i>Plantago major</i>
Fétuque sp.	<i>Festuca sp.</i>	Raygrass anglais	<i>Lolium perenne</i>
Folle avoine	<i>Avena fatua</i>	Renouée des oiseaux	<i>Polygonum aviculare</i>
Folle avoine de ludovic	<i>Avena sterilis ludoviciana</i>	Séneçon commun	<i>Senecio vulgaris</i>
Géranium à feuilles rondes	<i>Géranium rotundifolium</i>	Séneçon jacobée	<i>Senecio jacobaea</i>
Houlique laineuse	<i>Holcus lanatus</i>	Sheradie des champs	<i>Sherardia arvensis</i>
Laiteron maraicher	<i>Sonchus oleraceus</i>	Trèfle blanc	<i>Trifolium repens</i>
Laiteron rude	<i>Sonchus asper</i>	Trèfle des champs	<i>Trifolium arvense</i>
Laitue scarole	<i>Lactuca scariola</i>	Vergerette du canada	<i>Conyza Canadensis</i>
Luzerne lupuline	<i>Medicago lupulina</i>	Veronique de Perse	<i>Veronica Persica</i>
Mâche	<i>Valerianella sp.</i>	Vesce	<i>Vicia sp.</i>
Matricaire camomille	<i>Matricaria recutita</i>	Vipérine commune	<i>Echium vulgare</i>

SÉLECTIVITÉ

Sécurité pour les plantations d'arbres ou d'arbustes et gazons au voisinage des zones traitées (*application en jet dirigé*).

Traiter à basse pression (1 à 2 bars), avec des buses à jet plat (à fente) et une lance munie d'un cache protecteur. Ne pas toucher les parties vertes des plantes à conserver

QUAND APPLIQUER

Désherbage de printemps

SARDANE® peut être appliqué de **mars à septembre**, une fois par an. Pour une meilleure efficacité, il est recommandé de traiter tôt en saison afin de favoriser le positionnement de l'action anti germinative du produit.

USAGES	DOSE
Allées PJT, Cimetières, Voies de communication	12 L/ha
Désherbage Total	

CONDITIONNEMENT

Bidon de 5 L



FICHE D'IDENTITÉ

USAGES et DOSE HOMOLOGUÉE

- Désherbage des allées de parcs, jardins publics, trottoirs, cimetières et voies de communication : 12 L/ha.
- Désherbage Total : 12 L/ha.
- A.M.M. N° 2120089 – DRE : 24H – ZNT aqua : 5 m

COMPOSITION

- 120 g/L de Glyphosate
- 60 g/L de MCPA
- 15 g/L de Diflufenican

FORMULATION

- Suspension concentrée (SC)

PROFIL TECHNIQUE

COMPLET

préventif et curatif

PERFORMANCE

3 substances actives complémentaires

CONTRÔLE

des levées pendant 3 à 4 mois.

PUISSANCE DE DÉGAGEMENT

des adventices présentes lors de l'application

LARGE SPECTRE D'EFFICACITÉ

Annuelles, bisannuelles, dicotylédones, graminées, estivales.

SARDANE®

COMMENT APPLIQUER

1/ PRÉPARER

remplir au 1/3 la cuve d'eau claire avant de verser la dose exacte de **SARDANE®**. Rincer 3 fois les emballages vides et verser l'eau de rinçage impérativement dans la cuve. Compléter la cuve d'eau à la quantité de bouillie nécessaire, bien agiter. L'utilisation de **ZONEBLEU®**, colorant temporaire et d'un adjuvant, incorporés dans la cuve, permettent de visualiser et d'améliorer l'application.

2/ TRAITER

Traiter à basse pression (2 ou 3 bars maximum) avec des buses à fente (jet plat), sur sol perméable, légèrement humide pour un bon positionnement du produit dans la couche superficielle du sol. Ne pas toucher les parties vertes des plantes à préserver (*l'utilisation de lances munies d'un cache protecteur est recommandée*).

3/ NETTOYER

Après traitement, rincer soigneusement la cuve en actionnant la pompe afin de nettoyer aussi tuyauteries et buses. Épandre l'eau de rinçage et les reliquats de bouillie conformément à la législation en vigueur, à l'écart de tout point d'eau et de cultures, si possible sur la zone déjà traitée (ne jamais vidanger dans un caniveau, un égout ou sur une surface imperméable).

Si l'appareil est utilisé ultérieurement pour d'autres types de traitements, il est impératif de bien le nettoyer. Utiliser un nettoyant spécifique afin d'éliminer toutes traces de produit susceptibles de provoquer des effets non intentionnels lors de la prochaine utilisation du matériel.

RECOMMANDATIONS

PRECAUTIONS D'EMPLOI

Respecter les recommandations d'emploi indiquées sur l'étiquette et prendre les précautions usuelles d'emploi des produits phytosanitaires.

Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Porter des gants et un vêtement de protection approprié pendant toutes les phases de mélange/chargement et d'application et impérativement dans le cas d'application avec un pulvérisateur à dos.

Éviter toute contamination des eaux souterraines, de surface ou de distribution lors du remplissage, de la pulvérisation ou du rinçage des emballages et équipements de traitement.

Lors de l'application, prendre toutes les mesures nécessaires (buses anti-dérives, bandes enherbées,...) pour éviter tout transfert de produit en dehors de la zone traitée, notamment sur les étangs, cours d'eau et fossés.

Traiter seulement par temps calme, sans vent et à une température comprise entre 5°C et 25°C à l'ombre.

Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer sur des surfaces imperméables telles que le bitume, le béton, les pavés et dans toute autre situation où les risques de ruissellement sont importants.

Ne pas traiter sur un terrain risquant un entraînement vers un point d'eau : ruisseaux, étangs, mares... En bordure de massifs de fleurs et pelouses situés au voisinage des zones traitées, laisser une bande de sécurité de 20 cm.

Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour le désherbage des allées de parcs, jardins et trottoirs. Pour le désherbage des voies ferrées, appliquer des mesures visant à réduire l'impact du traitement sur les organismes aquatiques et les plantes de bordures non-visées par le traitement.

Délai de rentrée : 24 heures.

En cas d'urgence, appelez le 15 ou le centre anti-poison puis signalez vos symptômes au réseau

Phyfatitude n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe). Les fiches données de sécurité sont disponibles sur internet: www.quickfds.com ou auprès de Nufarm.



STOCKAGE

Conserver hors de portée des enfants, à l'écart des aliments et boissons (y compris ceux pour animaux) et dans l'emballage d'origine, bien fermé, à l'abri du gel. Les locaux de stockage doivent être frais et ventilés.

EMBALLAGES VIDES

Réemploi interdit. Bien vider le bidon, le rincer 3 fois à l'eau claire et mettre l'eau de rinçage dans la cuve de traitement. Éliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR ou un autre service de collecte spécifique. Se renseigner auprès de Nufarm pour connaître la société la plus proche de chez vous qui participe à cette collecte. Respecter la réglementation locale.

IMPORTANT

Respectez les usages, doses, conditions et précautions d'emplois mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduisez sur ces bases, les traitements selon la bonne pratique phytopharmaceutique en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous les facteurs particuliers concernant la zone traitée tels que notamment la nature du sol, les conditions météorologiques, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'autorisation de mise sur le marché.

MENTIONS LÉGALES

AMM 2120089 - ATTENTION - H319 Provoque une sévère irritation des yeux - H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH 401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone tampon non traitée de 5 mètres en bordure des points d'eau.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto> - Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi se référer à l'étiquette du produit et / ou www.phytodata.com.



NUF062020 - Ce document d'information ne saurait, en aucune façon, dispenser de consulter l'étiquette. Document non contractuel.

SARDANE® marque déposée groupe Nufarm. Zonebleu® Marqués déposées groupe Nufarm.

VOTRE CONTACT

Nufarm S.A.S

Immeuble West Plaza
11, rue du Débarcadère
92700 Colombes - France
Tél. : 01 40 85 50 50
Fax : 01 47 92 25 45

www.nufarm.fr

Numéro d'agrément : IF00008
distribution de produits
phytopharmaceutiques
à des utilisateurs
professionnels



 **Nufarm**
Grow a better tomorrow